FOREZ JUSTICE

« Il était costumé, j'ai cru que c'était une blague de Rémi Gaillard »

Tenue improbable et braquage express, le 27 février 2015 à l'Easy Cash d'Andrézieux-Bouthéon. Et un fusil-mitrailleur pour un butin ridicule. Verdict ce mercredi soir pour les trois accusés.

■ **Mes François Heyraud et Serge Pasta prendront la parole ce mercredi pour la défense des accusés.** Dessin Serge TZIGANOV

Il n'y aura pas vraiment de suspense à l'heure du verdict : les trois accusés reconnaissant les faits, se posera alors la question, pour les jurés, de la durée des peines.
Mardi, au deuxième jour du procès, les victimes ont témoigné de la rapidité avec laquelle le braquage a été commis : 20 secondes ! Un vendeur a notamment raconté comment il a vu « un type arrivé. Il était costumé, j'ai cru à une blague de Rémi Gaillard [1] ».

« Il criait : à terre, à terre ! »

Il est vrai que Nabil Gogol, le premier braqueur à rentrer dans le magasin, est alors habillé d'une combinaison de peintre, d'une doudoune, d'une cagoule et… d'un fusil-mitrailleur. Qui fera vite comprendre au vendeur qu'il ne s'agit pas d'une blague : « Il criait : à terre, à terre ! Je me suis couché, j'ai entendu une vitrine exploser, et puis plus rien. J'attendais qu'ils fassent les autres vitrines mais un client a dit : ils sont partis. Je me suis dit : déjà ? »
Nabil Gogol et son complice, Adem Chabbi, n'ont effectivement pas traîné. Ils se sont contentés des montres qui se trouvaient dans la première vitrine. Pourquoi ne pas avoir fait les autres ? Nabil Gogol : « J'ai vu qu'il y avait une mère et son enfant. Je pensais pas qu'il y aurait autant de monde alors on est repartis. » Adem Chabbi a version différente : « Je savais qu'il avait une arme mais je l'avais pas vu avant d'entrer dans le magasin. Quand j'ai vu la Kalachnikov, j'ai été choqué, j'ai dit : on part. »
L'accusation a du mal à croire que les deux complices de Nabil Gogol ne savaient rien de ses intentions avant d'arriver sur place. Pourtant le conducteur, Akim Mekki, qui attendait à l'extérieur, l'affirme : « Si j'avais su qu'il y avait cette arme, je ne serais pas venu. »

« Ils ne savaient rien »

Et Nabil Gogol assume tout : « C'est moi qui ai tout préparé. C'est vrai, ils ne savaient rien jusqu'à ce qu'on change de voiture, à Sorbiers. » Trop tard pour reculer ? « Je me suis laissé influencer », souffle Akim Mekki.
Rémi Gaillard termine ses vidéos en proclamant : « C'est en faisant n'importe quoi qu'on devient n'importe qui ». Avec ce braquage foireux pour 650 euros, les trois accusés auraient pu figurer au casting.

Jean-Hugues Allard

(1) Un humoriste qui tourne des vidéos loufoques, souvent en se déguisant.

RIVE-DE-GIER TRIBUNAL CORRECTIONNEL

« Le fusil à pompe ne marchait pas, c'était au cas où »

Il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour une condamnation à deux ans de prison. Quand les policiers sont venus le chercher chez lui à Rive-de-Gier, ils ont trouvé un fusil à pompe. Quatre mois ferme.

Le juge le reconnaît, « il est vrai que, pendant un an et demi, ça s'était calmé sur votre casier ». Le prévenu en profite. « Je n'y étais pour rien dans l'histoire de séquestration qui m'amène ici ! »
N'empêche. Yannis, 25 ans, a pris récemment deux ans ferme à Montpellier pour un dossier de violences. Un mandat d'arrêt a été décerné et c'est en allant interpeller le jeune homme, en août dernier, à son domicile de Rive-de-Gier, que les policiers ont trouvé chez lui un fusil à pompe…

« On n'est à l'abri de rien… »

Jugé mardi, Yannis se justifie. L'arme, il l'a trouvée, enterrée. Il l'a gardée. « C'était pour dissuader, pour faire peur. »
L'homme a, par le passé, été agressé à Vienne (Isère). L'affaire a été jugée, il craignait une vengeance des personnes contre lesquelles il a porté plainte. « Sauf que, quand on a une arme, elle peut servir », relève le président, Frédéric Paris. « Non. Car les trois quarts des pièces à l'intérieur ne marchaient pas. Le fusil était hors d'usage. Je le gardais au cas où. On n'est à l'abri de rien… »
Yannis a vingt-deux condamnations à son casier. Il décrit ses efforts de réinsertion. Un travail en intérim dans l'agroalimentaire, une copine stable depuis plusieurs années.
Anne Boisgibault, procureur, note « qu'il a déjà été condamné pour des faits similaires ». Elle veut six à huit mois ferme.
L'avocat de Yannis s'interpose. « Il a plusieurs années d'emprisonnement à purger, est-on dans l'état d'esprit où il faut en rajouter ? L'arme n'était pas utilisable, on n'a pas non plus trouvé de munitions… »
Le tribunal condamne Yannis à quatre mois ferme. Le fusil à pompe est confisqué. Pendant le procès, le prévenu a tenté une explication. « Vous, vous m'avez bien jugé à Saint-Étienne. Mais à Montpellier, le juge était mal luné. Il m'a mis un mandat de dépôt. »

Marie Perrin

LOIRE

Migrants : nuit d'attente à Valfleury et incidents à Andrézieux-Bouthéon

Les locaux de l'Adapei, derrière l'église de la bourgade de Valfleury, sont restés allumés toute la journée.
Les gendarmes sont passés plusieurs fois, les policiers avaient fait une ultime visite de sécurité. Les médias ont campé là.
Ce mardi, on attendait, tard le soir, trente-cinq des migrants évacués de la jungle de Calais.
Mais, à 22 heures, toujours rien.
Un peu plus tôt, vers 21 heures, un incident s'est produit dans un autre car de migrants en route vers le Puy-de-Dome, plus précisément Clermont-Ferrand. Le chauffeur a dû arrêter le véhicule quelques instants, à Andrézieux-Bouthéon, au rond-point où se trouvent le magasin Grand Frais et le McDonald's. Les gendarmes ont été alertés. Et puis, le car est reparti vers 21 h 30.
À Valfleury, c'était toujours l'attente. Qui seront les migrants ? Afghans ? Soudanais ? Érythréens ? Et quand arriveront-ils ? Ce sont plus de 6 000 personnes qui doivent trouver leurs places un peu partout en France.